



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Épargne

Site internet : www.spbacgt-cepal.fr

Jeu de dupes...

Novembre 2021

... un sentiment de plus en plus fréquent avec l'accord télétravail qui, dès sa mise en place, ne correspond ni aux échanges de la négo, ni à l'accord en lui-même !!! Ex. : exclusion des services sur des interprétations et arguments tirés par les cheveux est irrespectueux, et des Salariés, et des OS ! C'est d'ailleurs l'objet de la remarque SPBA/CGT faite en début de négo le 07/10. Evitons dès lors que la **révision de l'accord Mobilité décuple ce sentiment...**

1 → Négociations en souffrance...

Les sujets de négociations dans les jours et mois à venir entre la Direction et les Organisations Syndicales sont les suivants :

- Négociation Annuelle Obligatoire : l'habituelle NAO locale 2021 qui sera normalement lancée sur 2021 mais qui, comme habituellement, se déroulera plutôt sur 2022. En général, cela permet d'avoir le contenu et les décisions nationales concernant les augmentations générales et les enveloppes individuelles.

- Egalité professionnelle : sur la poursuite de l'accord local après prise en compte des nouvelles dispositions de l'accord national signé en juillet 2021.

- Mobilité géographique : l'évolution des dispositions de l'accord local et de ses avenants... la Direction prétextant « d'une amélioration à coût constant ».

Si l'intention pouvait dans un 1^{er} temps paraître louable, il y a fort à craindre que l'amélioration à coût constant soit une duperie si la proposition principale de la Direction demeure.

- Accord d'Intéressement : un nouvel accord sera à négocier sur le 1^{er} semestre 2022, l'accord actuel arrivant au terme de ses 3 ans de durée.

La 1^{ère} réunion, portant exclusivement sur l'accord mobilité géographique, s'est tenue le 07/10/21 avant que le calendrier préalablement fixé (22/10, 17/11 et 15/12) subisse une sombre glissade **avec les 2 1^{ères} dates annulées !** Un effet savonnette qui paraissait limité avec la date du 01/12 comme recours... mais qui, à son tour, vient de passer à la trappe !

3 → ... au doigt mouillé.

... c'est un peu une caractéristique locale car, depuis la réunion, nous avons demandé la répartition de « l'enveloppe* mobilité » qui comprend : les indemnités kilométriques, les frais de déménagement, la prime d'incitation à la mobilité, celle d'installation,

Peine perdue car aucun distinguo n'est fait...

* montants arrondis des précédentes années :

270 K€ en 2020, 250 K€ sur 2019 et 2018, 330 K€ en 2017 et sur les années 2016-2012 entre 410 et 480 K€.

2 → Mobilité... ça risque de bouger !

Il est assez souvent intéressant de faire la mise à jour des accords existants, cela permet la revalorisation des indemnités non indexées, voire complète certains points qui n'avaient pas été anticipés ou acceptés à l'époque.

Sur l'accord mobilité géographique, les dernières mises à jour en date avaient été provoquées soit pour une mise en conformité avec les dispositions URSSAF, suite aux contrôles qu'elle effectue régulièrement, soit pour améliorer l'attractivité de 3 départements (15, 23 et 43) avec une prime d'installation bonifiée.

Le souhait actuel de la Direction et la proposition principale de cette mise à jour serait d'étendre cette bonification à d'autres territoires, non plus des départements mais des zones déterminées (Ussel, Argentat, Thiers, Ambert, Montluçon, Saint-Pourçain, Moulins, etc...). Le seul hic de cette proposition, sous couvert d'un coût constant, est son pendant avec **l'instauration d'une franchise par trajet de 10 km.**

Rappelons que l'accord actuel n'indemnise que l'accroissement de trajet, y ajouter en plus 10 km de franchise n'a rien d'une amélioration, bien au contraire ! C'est à dire **4 000 km** (20 km/j x 20 jours x 10 mois) qui **ne seraient plus indemnisés** pour la majorité des salariés subissant la mobilité (+ de 6000 km si l'indemnisation porte sur 18 mois)... d'autant plus avec l'augmentation exponentielle du carburant.

Prendre à une majorité pour subventionner quelques primes supplémentaires d'installation est franchement disproportionné et sera loin d'être un encouragement à la mobilité ! **C'est un véritable jeu de dupes !!!**

Suite à notre question en fin de réunion, la Direction doit nous indiquer combien de salariés n'auraient plus été indemnisés si la franchise avait déjà mise en place. Cela sera déjà une 1^{ère} indication... vu que notre question sur le détail annuel des indemnités kilométriques n'a pu avoir de réponse (cf. point 3).



Pour le SPBA/CGT :
Alain BARASINSKI, Séverine LARUE,
Eric MAHIDDINE, Franck PEYROT.